



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 NOVEMBRE 2018
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2019

Le rapport a été joint à la convocation

Conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du C.G.C.T. il est fait obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Les éléments utiles aux débats seront présentés au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte
du débat des orientations budgétaires**

FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES A VERSER EN 2019

Le tableau des attributions de compensation provisoires pour 2019 a été joint à la convocation

Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a arrêté les montants définitifs des attributions de compensation de l'année 2018.

Il convient de fixer les attributions de compensation provisoires pour l'année 2019.

Aussi, il est proposé que les montants définitifs des attributions de compensation de l'année 2018 seront retenus pour le calcul des attributions provisoires pour 2019. Le versement de l'attribution de compensation provisoire sera opéré par acomptes mensuels, sur la base de 1/12^{ème}.

Adopté à l'unanimité

MAISON DE L'EMPLOI DE L'ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY (MDE) : COMPLEMENT DE SUBVENTION

Il est proposé d'octroyer un complément de subvention à l'association d'un montant de 21 000 €.

Adopté à l'unanimité des votants – Monsieur Michel GUIMONET, en sa qualité de Président de la Maison de l'Emploi, ne prend pas part au vote

**AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
« ZAE DE L'ETANG MARAIS »**

Pour permettre l'acquisition du terrain auprès de Monsieur ALEXANDRE (SCI Algau), décidée par délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018, il est proposé de consentir une avance remboursable du budget principal au budget annexe « ZAE de l'Etang Marais » pour un montant de 6 000 euros.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les documents budgétaires ont été joints à la convocation

La décision modificative du budget principal a été adoptée à l'unanimité

**La décision modificative du budget annexe «Locations Immobilières»
a été adoptée à l'unanimité**

**La décision modificative du budget annexe «ZAE de l'Etang Marais»
a été adoptée à l'unanimité**

**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY – TERRES DE LOIRE HABITAT :
CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS, RUE DE VEILLEINS ET 10 LOGEMENTS,
12 RUE CHATEAU GAILLARD : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Les courriers de Terres de Loire Habitat ont été joints à la convocation

L'office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher, Terres de Loire Habitat sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 50% des emprunts de l'ordre de 1 350 000 euros et 580 000 euros qu'il contractera auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour réaliser la construction de 31 logements locatifs sociaux, rue de Veilleins et rue Château Gaillard à Romorantin-Lanthenay.

Dans l'attente de recevoir les documents nécessaires à l'instruction de cette demande, il est proposé d'accepter le principe de cette garantie.

Adopté à l'unanimité

EXPLOITATIONS AGRICOLES – AIDE INCITATIVE AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS : ADOPTION DU REGLEMENT

Le projet de règlement a été joint à la convocation

Il est proposé d'instaurer un dispositif d'aide destiné à encourager les propriétaires fonciers, qui n'exercent pas d'activité agricole, à conclure un bail à ferme ou à long terme au profit d'un exploitant agricole en cours d'installation ou de confortation d'activité.

La subvention est définie sur la base de 1 000 euros l'hectare avec possibilité de majoration sans pouvoir excéder 12 000 euros par propriétaire foncier.

Ainsi, il est proposé d'adopter le règlement s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

DECHETS MENAGERS : ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le projet de règlement a été joint à la convocation

Il est proposé de se doter d'un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, encadrant l'exercice de la compétence, opposable aux usagers du service public.

Adopté à l'unanimité

ADHESION DE LA CCRM AU SIEOM DU GROUPEMENT DE MER POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DECHETS MENAGERS SUR LA COMMUNE DE COURMEMIN

Consécutivement à la décision du Conseil Communautaire d'intégrer la commune de Courmemin dans le périmètre de la CCRM, il convient d'adhérer au SIEOM du Groupement de Mer pour l'exercice de la compétence déchets ménagers sur la commune de Courmemin.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS AU SMICTOM DE SOLOGNE

La commune de Marcilly en Gault a demandé son retrait de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières et son intégration à la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs à compter du 1^{er} janvier 2019.

La CCRM doit se prononcer sur cette extension.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL :

- **CREATION D'UN SERVICE COMMUN A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Le rapport, le projet de convention d'adhésion et la fiche d'impact ont été joints à la convocation

Adopté à l'unanimité

- **PÔLE SANTE COMMUNAUTAIRE : TABLEAU DES EFFECTIFS**
 - **RECRUTEMENT DE DEUX MEDECINS TERRITORIAUX CONTRACTUELS**
 - **RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS ADMINISTRATIFS CONTRACTUELS**
 - **RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL**
 - **MODIFICATION DE L'INDICE DE REMUNERATION DU MEDECIN CARDIOLOGUE**

Le rapport a été joint à la convocation

Le recrutement d'un agent administratif contractuel a été retiré de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX CONSEILS DES SYNDICATS ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE AUXQUELS ELLE ADHERE POUR 2017 : SYNDICAT MIXTE OUVERT « VAL DE LOIRE NUMERIQUE »

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI auxquels adhère la Communauté de Communes doivent adresser un rapport retraçant leur activité en vue d'être communiqué à l'assemblée délibérante.

Le rapport d'activités a été joint à la convocation

Ce rapport d'activités n'appelle aucune observation